

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 16 JUIL. 2014

Délibération 2014-118 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY

M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

**Objet : Dossier d'Équipement des Territoires Ruraux
Programmation 2014 – Modification de la délibération 2014-016**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'un dossier de subvention a été déposé auprès des services de l'Etat, le 06 janvier dernier, au titre de la programmation des travaux de montée en débit du territoire et de dotation en Tableaux Blancs Interactifs de chaque classe des Ecoles Primaires du territoire.

Monsieur le Président expose ensuite que les services de l'Etat ont estimé que le dossier de montée en débit du territoire était éligible à une subvention du Fonds Européen de Développement Economique et Régional.

Il est donc nécessaire de revoir le plan de financement de cette opération pour n'intégrer dans cette opération que les travaux de fourniture et de dotation des tableaux blancs interactifs.

Monsieur le Président propose, en conséquence, de modifier le tableau financier de cette opération qui se décline désormais comme suit :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
* Acquisition immobilière		- DETR		
Travaux (à détailler)		- Etat (à détailler)	50 323 €	25 %
Accompagnement de l'e-Education afin de favoriser les nouvelles pratiques d'enseignement par le numérique et récréer le lien parents - enseignants. Dotation de chaque classe primaire du territoire d'un Tableau Blanc Interactif	201 292 €	- Conseil général		
		- Conseil régional		
		- Europe		
		- Autre (à détailler)		
Coût total de l'opération	201 292 €	Sous-total	50 323 €	25 %
		- Fonds propre	150 969 €	75 %
		- Emprunts		
		- Crédit-bail		
		Sous-total	150 969 €	75 %
TOTAL base éligible	201 292 €	Total de ressources	201 292 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le plan de financement de l'opération de dotation en tableaux blancs interactifs des classes des écoles primaires du territoire,
- d'approuver le montant de l'opération arrêté à la somme de 201 292 € HT,
- de solliciter des services de l'Etat une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de cette opération pour un montant maximum de 50 323 €, représentant 25 % de l'investissement,
- d'approuver le tableau de financement de cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 26 juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

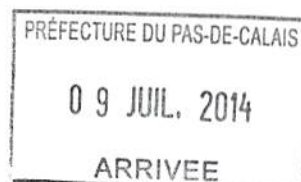


Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2014-118 - 26/06/2014
DETR 2014



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Collectivités Locales

09 JUL. 2014

ARRIVÉE